

IIIème ANNEE
No 9

SEPTEMBRE
1900

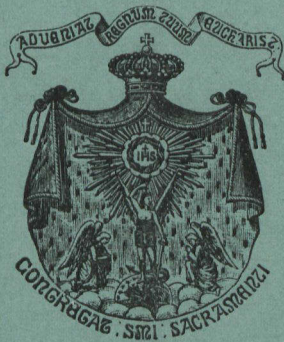
VENITE ADOREMUS

ANNALES DE L'ASSOCIATION

DES

PRÊTRES-ADORATEURS

TU ES
SACERDOS
IN ÆTERNUM
SECUNDUM
ORDINEM
MELCHISEDECH.
(Ps. CIX, 5)



PATER
TALES QUÆRIT
QUI
ADORENT EUM
IN SPIRITU
ET VERITATE.
(JOAN. XIV, 23.)

REVUE MENSUELLE EXCLUSIVEMENT DESTINEE AU CLERGE
Abonnement : 50 cts.

Paraissant le 1er de chaque Mois.

Centre général de l'Association pour le Canada :
Montréal, 320, Avenue Mont-Royal.



Sommaire du Numéro de Septembre 1900.

Plan d'Instruction eucharistique : Les effets de la Ste Communion : la joie surnaturelle. — Les Modèles du Prêtre-Adorateur : St Antoine-Marie Zaccaria. — L'Eucharistie : principe de Sainteté pour le Prêtre. — Sujet d'adoration : Devoirs du Prêtre envers le prochain : la douceur. — Chronique de l'Œuvre. — Petit Courrier de l'Œuvre. — Retraite mensuelle : sur l'esprit du monde. — Réponses liturgiques. — Pèlerinage des Séminaristes de St-Sulpice à la Chapelle du *Corpus Christi*, à Paris.

Plan d'Instruction Eucharistique

Les Effets de la Ste Communion : La Joie surnaturelle.



*Panem de caelo præstitisti eis
omne delectamentum in se habentem.*

L'Eglise ne cesse de nous chanter dans sa liturgie sacrée le bonheur du Festin des Anges, de ce pain d'Asier, source de joies vraiment royales, de ce calice précieux qui enivre le cœur du chrétien et lui fait oublier les amertumes de l'exil.

L'enseignement unanime de ses Docteurs est tout entier dans ces paroles du Docteur Angélique : " Ex virtute hujus Sacramenti anima spiritualiter reficitur per hoc quod anima spiritualiter delectatur, et quodammodo inebriatur dulcedine bonitatis divinæ secundum illud Cant. 5. : Comedite, amici, et bibite, et inebriamini, carissimi. " (Q. 79. art. 1, ad 2.)

I. Raisons des joies de la Communion.

1. *La nature même de l'Eucharistie.* Ce divin Sacrement, en effet, est le Mystère du Christ Dieu et Homme, caché sous les espèces saintes, et se donnant tout entier à l'homme pour devenir sa pleine possession.

Or, Dieu est le Bien Souverain; la suprême béatitude, le rassasiement complet du cœur, l'apaisement de ses plus violents désirs, Dieu enfin, c'est l'auteur de notre félicité éternelle, c'est le Ciel lui-même, car si Dieu au Ciel ne se donnait pas aux élus, le Ciel leur serait un enfer.

Sans doute, la Communion n'est pas encore le Paradis ; les voiles qui nous dérobent le doux visage de Jésus sont là pour nous en avertir ; cependant, comme s'exprime admirablement le P. Faber, " après la vision béatifique, l'Eucharistie est la manifestation la plus complète de la gloire et des perfections de Dieu." Ce don de Dieu dans la Communion ne saurait donc aller sans une effusion de joie dans le cœur du communiant.

2. L'Eucharistie est le *Sacrement de vie*, le Sacrement qui donne à la vie chrétienne son soutien et son perfectionnement. Or la joie fait partie de l'âme, comme la santé de la vie corporelle ; elle est à la vie l'arôme qui la conserve, le rayonnement qui la dilate en fruits d'édification, la vigueur et la vie qui la rendent active, généreuse et féconde.

3. *Le signe sacramentel de l'Eucharistie*, qui est celui d'aliment et de breuvage. Or l'aliment et le breuvage de l'âme lui apportent, avec la force, le plaisir que goûte tout être à se restaurer, à se refaire et à rentrer dans la plénitude de sa vie, qu'avait atteinte et altérée la fatigue du travail ou simplement même le mouvement nécessaire et irrésistible de la vie.

4. *L'Eucharistie est le sacrement de l'amour* : un de ses principaux effets est l'accroissement de la charité : or la joie est le fruit légitime et naturel de l'amour.

5. *Le témoignage des saints.* En célébrant les joies eucharistiques, ils ne sont que l'écho des écrivains sacrés. Clément d'Alexandrie compare Jésus-Christ à une abeille qui a mis, sous les blanches espèces, le miel le plus exquis qui n'est autre que lui-même. Saint Augustin, lui, nous assimile à l'abeille qui suce la douce liqueur des fleurs les plus embaumées. " Sucez, petite abeille, nous dit-il, sucez et buvez cette délicieuse liqueur dont la douceur est ineffable. Plongez-vous dans cette source des vrais plaisirs pour remplir votre cœur de joie. " Suge, o

apicula, suge et bibe dulcoris tui inenarrabilem suavitatem. Immergere et replere." Ailleurs le même docteur s'écrie : " Dieu dans mon cœur, se peut-il quelque chose de plus délicieux ? Deus in me, quid jucundius ? " O pain céleste, disait saint Eusèbe, dans lequel on trouve tous les charmes, tout remède, tout repos, tous les biens désirables ! " Et saint Jérôme : " Il n'y a de bon dans le siècle présent que de se nourrir de la chair du Seigneur. " O mon cher Maître, soupirait saint Jean Berchmans, qu'y a-t-il, après la divine Communion, qui puisse me donner ici-bas de la douceur et du contentement ? " Notre-Seigneur, dit saint Thomas, donne toujours quelque douceur avec son corps à ses fidèles serviteurs, mais il la donne d'une manière à ceux-ci et d'une autre à ceux-là, selon qu'il juge leur être plus convenable. " Dominus dat suis fidelibus dulce semper corpus, sed dulcedinem suam alio modo dat istis, alio istis, prout cuilibet expedire novit. " De là vient que quelques-uns goûtent la même douceur par un sentiment d'amour, et tirent leur consolation d'une plus ardente dévotion ; les autres goûtent la même douceur par un sentiment de raison, et prennent leur satisfaction dans le profit qu'ils en reçoivent, croyant obtenir la véritable vie par le moyen de cette sainte nourriture. " Hinc est quod quidam dulcedinem istam sapiunt per affectum et ardentiori delectantur devotione : alii eandem devotionem sapiunt per pium intellectum et sufficienti reficiuntur utilitate, in eo quod credunt per hunc cibum sanctum veram vitam obtinere.

II. Ce qui s'oppose aux joies de la Communion.

Un certain nombre d'âmes, entendant parler des douceurs infinies de la Table sainte, vont se récrier, se plaignant amèrement d'être privées souvent et depuis longtemps peut-être du bonheur que le Sauveur a placé dans la réception de l'auguste Sacrement.

C'est pourquoi nous allons leur donner l'explication de cette anomalie, soit dans la volonté de Dieu qui nous retire ces consolations par un dessein miséricordieux, soit dans les obstacles volontaires et coupables que nous y apportons.

1. *La volonté de Dieu* a) c'est une vérité enseignée par tous les auteurs spirituels et que personne ne doit ignorer, que Dieu, pour le plus grand bien des âmes, leur retire souvent les consolations qui les réjouissaient dans la prière et dans la communion. Par ce moyen, en effet :

Il *agumente le mérite de leur foi* : ce qui est senti produit en nous l'évidence et force l'adhésion de l'intelligence ; mais ce qu'on ne sent pas est du domaine de la foi pure.

Il *perfectionne la confiance*. La confiance parfaite n'attend tout que de Dieu seul. Or, quand l'âme jouit des dons de Dieu, il est à craindre qu'elle se confie plus dans ces dons que dans le Donateur, ou même que, considérant ces dons comme lui appartenant, elle n'ait plus confiance qu'en elle-même.

Il *épure la charité*. Aveugles et terrestres comme nous sommes, nous n'aimons bien souvent en Dieu que le Bienfaiteur libéral et prévoyant qui veille à toutes nos nécessités, et qui ne peut nous retirer ses dons sans que nous retirions notre amour à Lui qui reste éternellement Bon, Juste et souverainement Aimable.

b) Parfois aussi, Dieu permet que les joies de la Communion, quoique réellement versées dans l'âme, restent purement spirituelles, sans qu'elles rejaillissent avec effusion et une sorte d'ivresse sur l'imagination et les autres parties sensibles de notre être.

Toute joie est-elle nécessairement bruyante, exubérante ? N'y a-t-il pas des joies tranquilles, plutôt soupçonnées que senties, celles du foyer par exemple, et ne sont-elles pas les plus réelles et les plus précieuses ?

c) Très souvent, Dieu retarde pour un moment plus opportun le sentiment de la joie que nous apporte la Communion. C'est un trait de bonté prévoyante qui nous réserve ces forces, ce secours pour les heures de lutte, de tentation, de souffrance ; c'est la remarque de Suarez : " Cette joie de la communion n'est pas nécessairement liée au temps que reste en nous corporellement le Sauveur, mais elle nous est souvent réservée pour un moment plus opportun. " (IX. D. LXIII.)

d) Enfin Dieu permet que certains empêchements involontaires et non imputables à faute, diminuent notablement les saintes douceurs de la Communion, bien qu'ils ne nous enlèvent rien du fruit essentiel de ce Sacrement.

Ces obstacles sont : les préoccupations absorbantes nécessitées par nos devoirs d'état, — la maladie qui a toujours son contre-coup dans l'âme, — la douleur morale que la Communion empêche simplement parfois de se porter aux excès, — enfin un esprit naturellement distrait et peu capable de concentration intérieure.

2. *Les obstacles volontaires et coupables de l'homme.*

a) *Le péché véniel*. La douceur intérieure est comme un

débordement de la ferveur de l'âme se faisant sentir jusque dans les sens ; et ce qui cause la joie de la Communion, c'est précisément l'amour divin développé par ce Sacrement. — Or le péché véniel auquel on garde une affection contraire formellement la ferveur et le développement de la charité.

Cette joie est aussi une marque de bienveillance de Jésus-Christ envers nous, une sorte de caresse maternelle aux enfants bien-aimés qu'il vient visiter. Mais comment Jésus-Christ se sentira-t-il attiré spécialement vers un cœur qui, sur un point, Lui préfère un plaisir mauvais, une satisfaction défendue ?

b) *Les attaches naturelles et terrestres*, bien que licites et honnêtes. Un cœur qui se plonge dans ces délectations de la terre, ne saurait goûter les suavités du Ciel. Celui qui vit ordinairement de ses sens, qui ne cherche qu'à satisfaire sa sensualité, ne trouvera jamais de saveur à la Manne Eucharistique et il dira avec les Juifs : " Anima nostra jam nauseat super cibo isto levissimo. " oh ! oui, elle est trop légère, trop subtile, trop spirituelle pour eux, cette nourriture que les sens ne peuvent déguster !

Il en est de même de celui qui ne veut s'occuper que d'études profanes, qui en tout ne se conduit que par la raison humaine toute seule : comment pourrait-il, lui, goûter ce " mystère de foi " qui confond la raison et l'oblige d'avouer son insuffisance ?

c) *Le manque de préparation ou d'action de grâces*. Cette délectation de l'âme au moment de la Communion suppose certains actes de sa part.

L'âme ne saurait goûter cette divine nourriture si elle ne se dispose à en percevoir le goût ineffable par la paix et le recueillement intérieur et par la considération attentive du Don qui lui est fait.

Négliger la préparation ou l'action de grâces de la Communion, c'est vérifier la parole des Proverbes : " Thesaurus bonus in ore sapientis : stultus autem statim glutit illum. "

Conclusion. L'exemple de la Bienheureuse Imelda, mourant de bonheur après avoir reçu miraculeusement la Sainte Communion pour la première fois. (Cf. " Le Petit Messenger, " Avril et Mai 1900).

NOS DEFUNTS

Monsieur l'abbé J. B. Plamondon, décédé à St Roch de Québec.

Les Modèles du Prêtre-Adorateur

SAINT ANTOINE-MARIE ZACCARIA



Dans la 6^e leçon de l'office de saint Antoine-Marie Zaccaria, on lit ces paroles : " On rapporte qu'il introduisit l'usage d'adorer, pendant trois jours, la sainte Eucharistie, exposée publiquement sur un trône élevé. "

La Bulle de Canonisation, signée par Notre Saint Père le Pape Léon XIII et par vingt-cinq Cardinaux, dit d'une manière plus explicite encore : "Le premier, comme l'établissent des témoignages solides, il conçut le projet d'un Triduum d'adoration solennelle, en l'honneur de la sainte Eucharistie."

Précédemment, dans le décret pontifical sur l'authenticité des trois miracles attribués au nouveau Saint, on avait écrit : " Il s'employa à réveiller et à augmenter partout l'amour de Jésus caché dans le Très Saint Sacrement ; aussi est-ce à lui qu'on attribue l'origine du pieux usage d'exposer solennellement, pendant trois jours, à l'adoration des fidèles, la sainte Hostie, en l'élevant sur un trône. "

Il ne sera pas inutile, croyons nous, de donner quelques détails sur un objet de si haute importance. Bien des personnes ignorent, en effet, le rôle prépondérant de notre Saint dans l'une des dévotions les plus chères au peuple chrétien.

Dès l'année 1527, Mgr Jean-Antoine Bellotti, Commandeur du prieuré de Saint-Antoine de Grenoble, prélat distingué et célèbre prédicateur de la cathédrale de Milan, avait établi, dans l'église du Saint-Sépulcre, une pieuse Congrégation de laïques auxquels, entre autres pratiques, il avait prescrit de se réunir, quatre fois par an, pour y adorer, à tour de rôle, le Très Saint Sacrement, durant l'espace de quarante heures. Plusieurs églises de Milan imitèrent cet exemple.

Toutefois, ce pieux exercice se faisait d'une manière privée, sans aucune solennité, le Très Saint Sacrement demeurant toujours renfermé dans le tabernacle.

Quelques années plus tard (1631), lorsqu'Antoine-Marie Zaccaria vint à Milan, ce saint usage était pour ainsi dire tombé en désuétude.

Le serviteur de Dieu, dont l'amour pour Jésus-Eucharistie lui avait mérité l'insigne faveur de voir les anges du Ciel entourer visiblement l'autel, au jour de sa première Messe, trouva

dans cette dévotion un moyen puissant pour réveiller la tiédeur et l'indolence. Il s'attacha de toutes ses forces, non seulement à la faire revivre, mais encore à l'étendre et à la transformer en une manifestation publique et solennelle de foi et d'amour envers Jésus au Très Saint Sacrement. Il voulut que la sainte Hostie fût exposée sur l'autel, sans voiles, au milieu d'un magnifique appareil de lumières, de fleurs et de draperies. Des personnes pieuses, spécialement désignées à cet effet, se succédaient jour et nuit, dans une adoration ininterrompue.

Afin de donner à cette nouvelle Institution une inébranlable stabilité, Antoine-Marie, puissamment secondé par un pieux ermite de Crémone, nommé frère Buono, obtint du duc de Milan, François II Sforza, une approbation complète de sa conduite. Grâce à son zèle et à sa ferveur, presque toutes les églises de Milan s'enrôlèrent en peu de temps dans la sainte croisade.

Zaccaria introduisit ce pieux usage dans la ville de Crémone sa patrie : il eut également la joie de l'établir à Vicence et d'obtenir, par ce moyen, une prompte réforme des mœurs.

Quelques églises pauvres de Milan ne pouvant soutenir les dépenses occasionnées par l'Exposition solennelle, notre Saint et ses compagnons " se mirent à faire la quête, pour subvenir aux frais de la cire et de l'huile, " ainsi que l'atteste Burigozzi, un contemporain digne de foi. Plusieurs ont vu, et non sans raison, dans cet exercice de zèle et de charité, l'origine et l'ébauche de l'Œuvre des églises pauvres.

Les historiens signalent encore quelques autres effets de la vénération et de l'amour du Bienheureux envers la sainte Eucharistie : il remit en vigueur, dans les églises de Milan, le pieux usage introduit à l'époque de l'hérésie de Bérenger, comme une protestation de foi en la présence réelle de Jésus-Christ, d'allumer un cierge depuis la consécration de la messe jusqu'à la consommation des saintes Espèces : usage conservé dans notre Congrégation et en plusieurs pays.

Lorsqu'il vint prêcher une mission à Vicence avec un compagnon et quelques Angéliques, à peine entré dans la ville, il se rendit directement à la cathédrale avec toute sa suite, pour y adorer le Saint Sacrement. On croit avec raison que le saint homme agissait de la même manière, chaque fois qu'il arrivait dans un endroit ou qu'il le quittait, car nos anciens Pères attribuent à l'exemple donné par saint Zaccaria la pieuse pratique en usage parmi nous, d'aller à l'église adorer le Très Saint Sacrement lorsqu'un religieux quitte un Collège et arrive dans un autre. Ce furent certainement l'exemple et les exhor-

tations du Bienheureux qui inspirèrent à nos premiers Pères l'usage, devenu une loi, de célébrer la première messe sans aucun appareil extérieur de solennité, afin de laisser l'âme du nouveau prêtre toute recueillie en Dieu et toute remplie de la grandeur du mystère qui, pour la première fois, s'opère en lui et par lui. Il faut attribuer à la même raison la sollicitude et la vigilance qui nous sont prescrites non seulement pour les autels et les endroits les plus insignes de l'église, mais pour les murs, le pavement, la sacristie, les linges sacrés ; tout doit être *propre, net, intact, bien conservé*. Disons la même chose du soin minutieux pour accomplir avec dignité et exactitude les cérémonies saintes, surtout celles qui regardent le saint sacrifice de la Messe. On en trouve une preuve non équivoque dans le cérémonial rédigé par un homme compétent entre tous, le Barnabite Gavantus.

Enfin, le zèle de notre Saint pour le culte du Très Saint Sacrement, non moins que sa dévotion à la Passion de Notre-Seigneur, donna naissance à une autre pieuse pratique que nous signale le chroniqueur Burigozzi. Chaque vendredi, vers trois heures du soir, un grand nombre de fidèles — il s'en trouva souvent plus d'un mille — se réunissaient à la cathédrale. Prosternés devant le Saint Sacrement, les bras en croix, ils imploraient avec larmes la miséricorde du Sauveur, à cette heure précise où il expira pour nous sur la croix pendant que la cloche, sonnait le glas, comme pour annoncer la mort du Christ, augmentait les saintes émotions des assistants et se répercutait au loin pour exciter les plus indifférents. Cet usage de sonner la cloche le vendredi à trois heures s'est répandu en plusieurs pays et se pratique encore aujourd'hui.

Il me reste à dire quelques mots sur le zèle de saint Zaccaria pour la Communion fréquente.

À l'époque où vivait notre Saint, la Table eucharistique était généralement délaissée ; les plus fervents s'en approchaient à peine aux grandes solennités. Les différents Ordres de Clercs Réguliers qui surgirent au commencement du xvii^e siècle travaillèrent puissamment à rétablir la Communion fréquente. Dans l'ordre chronologique, la Congrégation fondée par saint Zaccaria tient la seconde place. " C'est à notre Saint, écrit Bugatti, le célèbre directeur de la Bibliothèque Ambrosienne, qu'il faut rendre gloire d'avoir, le premier parmi les premiers, introduit la Communion fréquente à Crémone, à Milan et à Vicence. "

Il établit, avec un zèle admirable, la fréquentation des sacrements dans la *Congrégation des Mariés* fondée par lui,

travaillant à sanctifier les pères de familles, dont les exemples et l'autorité sont si puissants pour la formation des bonnes mœurs dans la société. A l'exemple de leur Pères, les Barnabites établirent partout de semblables associations.

Ce fut surtout parmi les Angéliques que le saint Fondateur inspira, avec un soin particulier, l'amour de la Communion fréquente. L'angélique Sfondrati atteste que, dans leurs monastères, " la Communion était très fréquente, de presque tous les jours, sinon de tous les religieux, au moins de la plus grande partie. " C'est à cette fréquentation des sacrements qu'il faut attribuer l'origine et la raison de la sainteté de vie que saint Charles admirait chez ces religieux : il les proposait comme modèles à tous les monastères dont il entreprenait la réforme et appelait leur maison de Milan *son joyau*.

Non moins que la Communion fréquente, notre Saint prêchait la nécessité de la ferveur chez les communiants. Ses biographes nous apprennent que toutes les fois qu'il devait donner la sainte Communion, il faisait d'abord une courte allocution, pour exciter les fidèles à s'approcher avec ferveur de la sainte Table.

Les Constitutions des Barnabites, bien que rédigées après la mort du saint Fondateur, sont remplies de son esprit, reproduisent fidèlement la forme parfaite de vie religieuse proposée à ses premiers enfants et nous font connaître ses intentions au sujet de la Communion fréquente.

Ces Constitutions prescrivent aux prêtres la célébration quotidienne de la sainte Messe (ce qui était l'exception au xvii^e siècle) ; à ceux qui ne sont pas prêtres, une participation très fréquente au Mystère eucharistique et la confession avant chaque communion ; aux prêtres, la confession trois ou au moins deux fois la semaine ; à tous, une confession générale deux fois par an. Elles veulent que les jeunes gens et les convers soient instruits avec soin sur l'excellence de ce sacrement, sur les dispositions qu'on doit y apporter et les fruits qu'il faut en retirer ; elles demandent qu'on examine les progrès de chaque religieux dans la vertu ; pour en régler la fréquence ; si quelques-uns demandent à s'approcher de la sainte Table en dehors des jours fixés, on ne répondra pas indistinctement à leurs désirs, mais on tiendra compte des progrès qu'ils ont faits dans la vertu.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici du zèle ardent de saint Zaccaria et de ses premiers fils pour établir la Communion fréquente dans sa Congrégation et chez les fidèles, est confirmé par un fait raconté par Alphonse Paleotto, archevêque de Bologne,

dans sa Vie, écrite par lui-même :

Le cardinal Gabriel Paleotto, oncle et prédécesseur d'Alphonse dans l'Archevêché de Bologne, témoin de la grande affection de saint Charles son intime ami pour les Barnabites désira les introduire dans son Archidiocèse ; la mort l'empêcha de réaliser son projet. Son pieux neveu, considérant les graves obligations que lui imposait la dignité épiscopale, demandait tous les jours à la sainte Vierge lumière et secours ; il se recommanda aussi instamment aux prières d'un serviteur de Dieu qu'il avait en grande estime et qu'il appelait *le Voyant*, parce qu'il le savait favorisé de visions et de lumières prophétiques. Il raconte qu'un jour la très sainte Vierge apparut à ce serviteur de Dieu et lui ordonna de dire de sa part à l'Archevêque: qu'il devait appeler dans son diocèse les Barnabites, " qu'elle leur donnerait grâce et sagesse pour attirer les fidèles à la Communion fréquente." Le Prélat, conforté par cette vision, appela aussitôt les Barnabites, et ses espérances ne furent point déçues. }

Daigne ce grand serviteur de Dieu, dont le Souverain Pontife a exalté les vertus en lui décernant les honneurs de la canonisation, inspirer à tous nos Confrères les Prêtres-Adorateurs et à tous nos frères dans le sacerdoce le feu eucharistique qui dévorait le cœur du serviteur de Dieu pour amener les âmes fréquemment à la Table Sainte ou au pied du Saint Tabernacle !

L'EUCCHARISTIE

Principe de Sainteté pour le Prêtre.

I. — L'Eucharistie, principe du sacerdoce.

Le Prêtre doit être saint ; c'est une obligation de son sacerdoce. Au jour de sa consécration, il est devenu l'oint du Seigneur, et en même temps que le souverain Prêtre imprimait dans son âme son glorieux et indélébile caractère, il lui donnait une mission belle entre toutes, celle d'être dans le monde le porte-étendard de la sainteté du Christ, en faisant revivre dans sa vie toutes les vertus de Celui dont il devenait le ministre et

le mandataire. Jésus n'est plus visible, mais son prêtre demeure, et dans la personne du Prêtre les âmes chercheront toujours à voir le *saint*, à reconnaître en lui les traits, les manières, les sentiments, les actes du Saint des saints.

Cette sainteté dans le Prêtre doit porter le cachet de son origine. C'est une loi que tout être emprunte la ressemblance à son principe comme il en tire sa nature : ce point de départ dans la vie ou dans la transformation d'un être le marque d'un sceau qui le caractérise. Or, le sacerdoce catholique a pris naissance au moment où Jésus disparaissait de la terre sous sa forme visible et humaine ; c'est au soir de la Cène qu'il est sorti du Cœur de Jésus, en même temps que le don suprême de l'Eucharistie fait au monde. Dans leur institution, ces deux grands sacrements sont inséparables ; ils ne se peuvent comprendre l'un sans l'autre.

C'est en exerçant sa fonction de souverain Prêtre, c'est en donnant libre cours à l'exercice de son caractère et de sa puissance sacerdotale, que Jésus s'immole lui-même et crée un sacrifice nouveau. — C'est par le sacerdoce que le sacrifice eucharistique, commencé à la Cène, ira se perpétuant jusqu'à la fin des temps ; seule la parole du Prêtre aura le pouvoir de faire descendre Jésus du ciel, et si jamais la source du sacerdoce pouvait être tarie ici-bas, du même coup l'Eucharistie disparaîtrait de notre terre. — C'est pour le Prêtre surtout que l'Eucharistie demeure ; car si elle est la vie de l'Eglise, la sanctification des âmes, la force et la gloire des peuples, elle est surtout la vie, la force, la gloire, la sainteté de la race sacerdotale, dont elle est le principe générateur. A l'autel, le Prêtre revient en quelque sorte à son origine, et l'Eucharistie demeure le principe toujours renouvelé et toujours agissant du sacerdoce.

Qu'il faille remonter jusqu'à l'institution de l'Eucharistie elle-même pour y trouver l'institution du sacerdoce, le saint Concile de Trente nous le déclare formellement : "*Sacerdotem secundum ordinem Melchisedech se in æternum constitutum declarans, corpus et sanguinem suum sub speciebus panis et vini Deo obtulit ; ac sub earundem rerum symbolis, Apostolis, quos tunc novi Testamenti sacerdotes constituabat, ut sumerent, tradidit ; et eisdem eorumque in sacerdotio successoribus ut offerrent præcepit per hæc verba : " Hoc facite in meam commemorationem. "*"

Pour avoir du sacerdoce une idée complète, il faut donc le rapprocher sans cesse de l'Eucharistie, sans quoi nous n'en pourrions comprendre toute la beauté, la grandeur, la sainteté.

C'est dans le Cœur même de Jésus, à la dernière Cène, qu'il nous faudrait pénétrer pour savoir ce que c'est qu'être *Prêtre*, qu'être *l'homme, le consécrateur de l'Eucharistie* ! A ce moment, l'homme disparaît dans le Prêtre pour laisser la place à Jésus-Christ. C'est son propre sacerdoce que communique Jésus, comme c'est sa propre chair et son propre sang qu'il lègue dans l'Eucharistie. Visiblement il ne sacrifie qu'une fois, mais il n'en demeure pas moins l'unique sacrificateur. Sous des apparences étrangères, il demeurera sans cesse l'Hostie du sacrifice : sous des dehors empruntés, il ne cessera jamais d'être lui-même le Prêtre du sacrifice. Et ce qu'il a été à la Cène, Jésus le sera toujours dans l'Hostie et dans le Prêtre : à savoir la substance de l'un et de l'autre, de la Victime offerte et du sacrificateur qui l'offre.

Ces rapports essentiels du sacerdoce avec l'Eucharistie, la sainte Eglise les met en évidence chaque fois qu'elle renouvelle l'institution sacerdotale. *Accipe*, dit-elle au nouveau Prêtre, *potestatem offerendi sacrificium Deo, missasque celebrandi pro vivis et mortuis*. Ce pouvoir fait du diacre le prêtre de Jésus-Christ, et c'est à cause de l'Eucharistie qu'il est ainsi associé au sublime ministère du souverain Prêtre : *Quia principalis actus sacerdotis*, dit saint Thomas, *est consecrere corpus et sanguinem Christi, ideo in ipsa datione calicis sub forma verborum determinata character sacerdotalis imprimitur*.

II. — L'Eucharistie, raison d'être du Sacerdoce.

Le sacerdoce consiste surtout dans le sacrifice : *Omnis enim pontifex ad offerendum munera et hostias constituitur* : parce qu'il n'y a pas de religion sans sacrifice, et que les Prêtres sont les vrais religieux de Dieu, selon ce que dit le Seigneur dans l'Exode : *Erunt sacerdotes mihi religione perpetua*. Or, en abolissant les anciens sacrifices, et en en établissant un nouveau, il fallait également un nouveau sacerdoce : *Si ergo consummatio per sacerdotium leviticum erat... quid adhuc necessarium fuit secundum ordinem Melchisedech alium surgere sacerdotem, et non secundum ordinem Aaron dici...? Translato enim sacerdotio, necesse est ut et legis translatio fiat*. Le sacrifice de la nouvelle loi étant le sacrifice de l'Eucharistie, l'Eucharistie devient toute la raison d'être de notre sacerdoce : c'est pourquoi nous sommes Prêtres selon l'ordre de Melchisedech : *Tu es sacerdos secundum ordinem Melchisedech*.

En outre, tout le ministère sacerdotal converge vers la

sainte Eucharistie directement ou indirectement : *Ordo*, dit saint Thomas, *prout est Sacramentum imprimens characterem, ordinatur SPECIALITER ad Sacramentum Eucharistiæ, in quo ipse Christus continetur, quia per characterem ipsi Christo configuramur.*

Et ailleurs : *Ordinis Sacramentum Eucharistiæ ordinatur quod est Sacramentum sacramentorum... Quia potestas ordinis aut est ad consecrationem ipsius Eucharistiæ aut ad aliquod ministerium ordinatum ad Sacramentum Eucharistiæ.*

L'Eucharistie est encore la raison d'être du sacerdoce, à cause de la fin même du sacerdoce qui est la gloire de Dieu et le salut des âmes. Or, rien n'est plus apte à atteindre ce but que l'Eucharistie, puisqu'elle est l'immolation permanente du Christ à la gloire de son Père et pour le salut du monde. Le sacrifice eucharistique étant le même que celui du Calvaire, Notre-Seigneur n'y peut glorifier davantage son divin Père et y assurer plus efficacement la sanctification et le salut des âmes. Par l'Eucharistie, plus que par tous les autres moyens, le Prêtre entre donc en participation des efficacités du sacrifice de Jésus-Christ, et pénètre jusqu'au cœur de son sacerdoce.

D'où, pour le Prêtre, l'obligation d'être saint, et saint par l'Eucharistie ; parce que le sacerdoce, dans sa source, est la sainteté même : parce que, comme Prêtre, il est sans cesse mis en contact avec Jésus dans l'Eucharistie, et que la sainteté du Prêtre éternel exerce une influence continuelle sur son âme sacerdotale.

Puisse chaque Prêtre-Adorateur être pour Jésus-Hostie ce Prêtre fidèle dont parle le Seigneur au premier livre des Rois : *Et suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui juxta cor meum et animam meam faciet ; et ædificabo ei domum fidelem et ambulabit coram Christo meo cunctis diebus.*

Cette demeure stable où habite la fidélité amoureuse de notre Dieu, c'est l'église, c'est le tabernacle. Ce Christ, en présence de qui le Prêtre doit marcher tous les jours de sa vie, et dans le cœur duquel il doit puiser sans cesse cet amour qui le gardera fidèle et cette sainteté qui fera de tous les actes de sa vie une louange agréable à Dieu, c'est le Christ eucharistique. C'est de Lui qu'il vient : *suscitabo mihi sacerdotem*, au soir de la Cène ; *sacerdotem fidelem*, un Prêtre qui se rappelle sa divine origine et qui trouve toujours des moyens puissants de fidélité dans le souvenir de l'Eucharistie pour laquelle je l'ai suscité dans l'Eglise ; *qui juxta cor meum et animam meam faciet*, un Prêtre fidèle qui vive pour moi

comme j'ai vécu pour mon divin Père, qui s'inspire en tout des sentiments de mon cœur et de la sainteté de mon âme, — alors qu'instituant la sainte Eucharistie, je suscitais un sacerdoce nouveau pour la consacrer et la conserver au monde.

Prêtres du Seigneur, à vous l'Eucharistie : elle est le trésor qui vous a été confié ! À vous aussi la sainteté, âmes consacrées qui portez en vous le caractère indélébile du Prêtre éternel, et qui rappelez sans cesse au monde les ineffables tendresses du Cœur de Jésus dans l'institution de l'Eucharistie.



Chronique de l'Oeuvre

La Retraite Ecclésiastique à Ottawa



Nous recevons les lignes suivantes de notre zélé Directeur diocésain d'Ottawa : elles nous montrent combien notre Œuvre prend de plus en plus racine dans le Clergé : elle répond en effet à un besoin du cœur du Prêtre. Le Prêtre est né de l'Eucharistie, c'est donc en revenant fréquemment à ce centre divin qu'il se retrouvera dans son élément propre et qu'il s'imprégnera de la grâce de son sacerdoce. Les nouvelles si encourageantes que nous recevons du développement de notre Œuvre nous font assister à la réalisation de cette grande vérité, et nous laissent entrevoir l'étendue immense du bien que le Saint Sacrement opérera dans les âmes sacerdotales.

“Je suis heureux de vous dire que l'association des Prêtres-Adorateurs n'a pas été oubliée pendant la retraite ecclésiastique. Monseigneur l'archevêque d'Ottawa a consacré presque toute une conférence à faire connaître les avantages précieux de cette association. Parlant du prêtre-prédicateur, il a dit que pour que sa prédication soit véritablement efficace, fasse aimer Jésus Christ, il fallait qu'il ait lui-même dans le cœur l'amour de Dieu. Cet amour divin s'alimente au pied du tabernacle. C'est là, dit-il, le but qu'il se propose l'association des Prêtres-Adorateurs en amenant ses membres auprès de Jésus-Hostie pendant une heure chaque semaine. Le véritable Prêtre-Adorateur deviendra bientôt prédicateur puissant, sa parole ardente, puisant sa force dans l'Eucharistie, remuera les cœurs, les convertira, les embrasera de l'amour divin.

Monseigneur l'archevêque a fait remarquer qu'il était heureux de voir plusieurs curés de son diocèse faire l'heure d'adoration

avec leurs paroissiens. Il a exprimé le désir que cette pratique devienne encore plus générale.

Monseigneur l'archevêque a lu le règlement de l'association et a insisté fortement sur l'obligation de renvoyer le *libellum* chaque mois, faisant comprendre que c'était là un des points essentiels du règlement. Nous devons donc des remerciements à ce vénérable prélat pour ses bonnes paroles d'encouragement et d'exhortation en faveur de l'Association.

De mon côté, en recueillant les cotisations j'ai exhorté les Confrères à être fidèles au règlement, au *renvoi du libellum*. A ce propos j'ai remarqué que ceux qui ne renvoient pas le *libellum*, font cependant fidèlement l'heure d'adoration. Ainsi j'espère que notre retraite pastorale a été l'occasion d'un renouvellement de ferveur pour les Prêtres-Adorateurs.

Suivant la pieuse coutume des années dernières le Saint Sacrement a été exposé la dernière journée et 71 membres ont fait l'adoration à tour de rôle avec un empressement tout à fait édifiant. Tous ont payé la cotisation annuelle.

Que Jésus-Hostie bénisse les Prêtres-Adorateurs et les conserve dans la ferveur ! "

Petit Courrier de l'Œuvre

Q. Quand un Confrère a renoncé à faire partie de l'Association, sans pourtant faire rayer son nom des Registres, et sans que le Directeur ait déjà rayé son nom à cause de la négligence de ce Confrère, doit-il être inscrit de nouveau pour participer aux Indulgences de l'Œuvre ?

R. La réception dans l'Association, une fois faite régulièrement, est valable pour toujours. Aussi, comme le rappelle Beringer, " à Rome on a désapprouvé l'usage, imposé en quelques endroits aux associés, de se représenter tous les ans au directeur pour être reçus et inscrits de nouveau. "

Le fait même de ne plus accomplir les obligations, ne suffit pas pour cesser de faire partie de la confrérie à laquelle on avait été canoniquement agrégé. " Si quis negligeret, etiam per notabile tempus, *dicit Mocchegiani*, recitare preces confraternitatis, præscripta opera exercere... non teneretur pro lucrandis indulgentiis ad novam inscriptionem... Satis ei esset... preces præscriptas recitare, ceterasque obligatione confraternitatis, ut antea, devote adimplere. " Cela ressort de la déclaration suivante de la Sacrée Congrégation des Indulgences en

date du 27 mai 1857 : " An qui rite semel adscripti sodalitati scapularis B. M. V. de Monte Carmelo, postea habitum sacrum sodalitatis dimiserunt, teneantur ad novam sacri habitus receptionem a potestatem habente, si velint indulgentias prædictæ sodalitati a summis Pontificibus concessas lucrari, vel an sufficiat ut habitum sacrum ipsi donuo resumant simpliciter ? Resp. : " Negative ad primam partem, affirmative ad secundam. "

Un associé peut cependant sortir de l'Œuvre et renoncer ainsi aux prérogatives que l'inscription lui avait conférées. Ce sera le cas si un associé manifeste la volonté de ne plus faire partie de la confrérie, par une déclaration expresse au directeur. La manifestation extérieure n'est même pas nécessaire, il suffit que l'associé ait eu la résolution réfléchie et formelle de ne plus faire partie de la confrérie, alors même que cette résolution n'ait pas été publiée. On peut encore renoncer à l'Association d'une manière implicite, quand on montre par ses actes qu'on ne veut plus lui appartenir. Ainsi, le refus d'en accomplir les obligations, quand il provient de la malice ou du mépris, constitue un renoncement implicite à l'Association ; tandis qu'il n'en est pas de même si la négligence est cause qu'on n'accomplit plus les œuvres prescrites.

Il va sans dire que pour participer de nouveau aux indulgences de l'Association quand on y a renoncé explicitement ou implicitement, une nouvelle inscription sera nécessaire.

Q. A quel moment de l'année faut-il verser la cotisation annuelle et à qui doit-on la remettre ?

R. La cotisation annuelle n'est pas un simple prix d'abonnement aux " Annales " et au " Petit Messenger ", mais c'est d'abord une offrande pour le soutien et la propagation de l'Œuvre. Les publications que le Centre de l'Œuvre envoie à tous les Associés sont avant tout un moyen de fonctionnement régulier de l'Œuvre : c'est pourquoi les " Annales " ne sont envoyées régulièrement qu'aux membres de l'Association.

La contribution annuelle court de janvier à janvier : elle peut être versée à n'importe quel temps de l'année, soit à Montréal, au R. P. Directeur, soit au Directeur Diocésain en chaque diocèse respectif.

Mais le mode le plus facile de paiement est de remettre le montant pendant la retraite ecclésiastique au Directeur Diocésain ou à celui qui le remplace.

Q. Si pour une raison ou pour une autre, il est très difficile de faire l'heure d'adoration une semaine, cela prive-t-il *ipso facto* du privilège de réciter Matines et Laudes la veille dès une heure après-midi ?

R. Non.

RETRAITE MENSUELLE

Sur l'esprit du monde

Il n'est personne qui ne comprenne comme il serait honteux pour un prêtre de ne pas suivre les principes de Jésus-Christ, mais ceux du monde.

Que nous enseigne donc le Christ ?

1. Le Christ nous enseigne d'abord à rechercher le royaume de Dieu et sa justice ; le monde au contraire, nous enseigne à désirer avant tout les richesses, les honneurs et les délices sensuelles.

Et moi, est-ce que ma première et principale sollicitude est de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes ? Est-ce que par hasard, ma manière d'agir, de parler ne laisse pas voir que je suis plus attaché aux choses passagères qu'aux éternelles ?

2. Jésus-Christ nous enseigne à choisir les dernières places ; le monde, les premières.

Est-ce que, continuellement peu content de mon sort, je ne soupire pas à des charges plus brillantes, à des postes plus honorables ?

Est-ce que je ne porte pas envie aux prêtres plus élevés que moi en dignité ? Ne m'a-t-on jamais entendu me plaindre de ce que les Supérieurs semblent m'oublier ?

Ne me suis-je pas même oublié jusqu'à blâmer l'Evêque et autres Supérieurs, les accusant de distribuer les charges, les bénéfices non selon le mérite de chacun ?

3. Le Christ nous enseigne à pardonner les injures et souffrir les contrariétés avec patience ; le monde, au contraire, enseigne que c'est honorable de venger la moindre offense et il repousse aigrement tout ce qui répugne à l'amour-propre. Est-ce que je suis heureux d'oublier facilement l'injure ? Ne m'est-il pas arrivé, moi ministre du Seigneur tout miséricordieux, de refuser miséricorde à un adversaire qui l'implorait ? Ne me suis-je pas parfois conduit par esprit de vengeance ? N'est-il pas vrai que je n'accepte qu'avec impatience ce qui contrarie ma volonté ? N'ai-je pas l'habitude, dans les tribulations, de me comporter de façon à me faire juger ennemi de la moindre contradiction ?

4. Le Christ enseigne qu'il vaut mieux donner que recevoir ; le monde soutient qu'il faut toujours viser à augmenter son

bien plutôt que de le diminuer au profit du pauvre.

La classe indigente ne me déteste-elle pas de ce qu'à juste titre elle me croit d'une mesquinerie révoltante ?

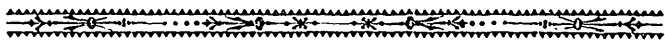
Ne dit-on pas de moi avec raison " que ma main est ouverte pour recevoir et resserrée pour donner ? "

5. Jésus nous enseigne que la pureté de cœur est la source du vrai bonheur, que les épreuves de la vie et les persécutions des hommes sont une raison de se réjouir intérieurement ; le monde, lui, enseigne que l'homme manque de bonheur s'il ne satisfait pas ses désirs charnels, et que toute contrariété de vie est une juste cause de chagrin et de larmes. Eh bien, dois-je encore avouer que mon bon ange me voit parfois puiser aux sources empoisonnées de la chair plutôt qu'aux sources bien-faisantes de l'angélique chasteté ?

Me suis-je, même une fois seulement, réjoui sincèrement de quelque contrariété, d'une humiliation, d'une persécution injuste ?

6. Enfin d'une manière générale, à considérer mes paroles, mes actes, mes jugements, les maîtres de la vie spirituelle pourraient-ils reconnaître facilement que l'esprit de Jésus-Christ vit en moi et non l'esprit du monde ?

O Sauveur Jésus, que votre doux esprit règne en moi, faites que j'aie sans cesse en horreur ce que le monde estime et que je chérisse ce qu'il déteste, pour être compté vraiment au nombre de vos disciples.



Pèlerinage des Séminaristes de Saint-Sulpice

à la Chapelle du " Corpus Christi ", à Paris



Le 2 juillet dernier, suivant un usage dont ils ont eu la pieuse initiative, nos Associés du Séminaire de Saint-Sulpice se sont réunis au centre de l'Œuvre pour y faire en commun une heure d'adoration, avant de partir en vacances.

C'était la fête de la Visitation de la sainte Vierge. Le R. P. Tesnière leur proposa, comme sujet d'adoration, cette leçon, inspirée par le mystère du jour : " de porter partout Jésus en eux, comme Marie : assez pour vivre de lui toujours ; assez pour le donner à tous ceux qu'ils approcheront. "

Voici, en résumé, ce point d'adoration :

I. — Marie portait Jésus en elle ; elle vivait de lui ; elle le donnait à Elisabeth et à Jean. — 1. Combien Marie portait véritablement et pleinement Jésus en elle ! — “ Dominus tecum : ” Le Seigneur était avec elle, en elle, non seulement par sa grâce et par sa présence spirituelle, comme dans toutes les âmes justes ; mais en sa réalité personnelle et corporelle ; le Verbe était en elle comme le fils de ses entrailles : “ Dominus tecum. — Le Père était en elle, lui communiquant la fécondité de sa paternité éternelle : “ Virtus Altissimi obumbrabit tibi. ” — Le Saint-Esprit était en elle, maintenant l'œuvre de toute-puissance de l'Incarnation qu'il avait opérée dans son sein, et alimentant toutes les vertus parfaites dont il l'avait comblée pour qu'elle fût la très digne mère “ du saint ” qui naîtrait d'elle : “ Spiritus Sanctus superveniet in te. ” — 2. Elle le portait comme le principe, la lumière et le foyer de toute sa vie, et elle vivait abondamment de lui, lui donnant le concours assidu et parfait de la plus fidèle correspondance à tous ses mouvements : “ Maria conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo. ” — Elle a révélé dans son cantique quelques-uns des effets merveilleux de la vie de Jésus en elle et de sa vie en Jésus. — Son âme grandissait sans interruption, de progrès en progrès, sous la poussée de la sève du Verbe ; ou plutôt c'était le Verbe qui grandissait en Marie : “ Magnificat anima mea Dominum. ” — Et son esprit tressaillait dans l'amour, chantant perpétuellement à Dieu la louange parfaite de sa religion d'action de grâces, d'adoration et de prière, bondissant vers lui en ascensions toujours plus hautes d'amour et de sainteté : “ Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo. ” — Son fils tout-puissant et très saint opérait en elle, comme dans un atelier de choix, les merveilles inimitables des grâces gratuites et des vertus parfaites : “ Fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus. ” — Il la rendait victorieuse de Satan, et elle brisait, en la vertu dont il inondait son cœur, toutes les têtes du serpent, c'est-à-dire toutes les tentatives contre l'œuvre de la Rédemption : “ Dispersit superbos mente cordis sui. ” — Il accroissait sans mesure sa profonde humilité, la rendant triomphante de l'humilité des anges eux-mêmes : “ Et exaltavit humiles. ” — Il allumait en elle d'insatiables appétits de l'aimer, de le posséder, de le servir : et il les rassasiait en les excitant toujours davantage : “ Esurientes implevit bonis. ” — Enfin, il la prenait à lui, l'attirait, l'absorbait de plus en plus dans l'union et dans l'unité de son amour et de sa vie : “ Suscepit Israel puerum suum ! ”

2. Vivant si abondamment de ce Fils, qui avait pris la place

de son cœur et de son âme pour être toute la vie de sa Mère, Marie donnait Jésus, le faisait rayonner, le répandait naturellement et nécessairement, comme fait une source abondante de ses eaux vives. C'était son unique mission de le donner à chacun des élus, comme elle l'avait donné au monde : " *Lumen eternum mundo effudit, Jesum Christum.* " — Elle le donna à Elisabeth, en éveillant en elle la foi au Verbe incarné : " *Unde hoc mihi ut veniat Mater Domini mei ad me ?* " — A Jean-Baptiste, en le sanctifiant par la délivrance du péché originel. — A Zacharie, en déliant sa langue pour chanter la visite du Seigneur et la rédemption de son peuple : " *Benedictus Dominus Deus Israel quia visitavit et fecit redemptionem plebis suæ.* " — Et ce don de Dieu, Marie le continuera au monde dans la grâce, jusqu'à la fin, et aux élus, dans la gloire, pendant toute l'éternité.

II. — Le clerc a reçu de Marie le don de Jésus, en une part privilégiée : la part de sa vocation. Marie l'a choisi, gardé, élevé pour qu'il fût capable de faire de Jésus son unique part, sa richesse, sa sainteté et sa puissance. Et ce don, elle le développe et l'achève par l'aliment de la communion, où elle le nourrit de son Fils Jésus, afin que Jésus demeure et vive en lui, le sanctifie et le conduise, lui suffise et lui donne un bonheur assez grand pour lui faire accepter avec allégresse la privation de tous les bonheurs terrestres.

1. — Le clerc devra donc s'appliquer à porter Jésus en lui avec assez de soin et de fidélité, de correspondance à ses dons et de coopération à sa conduite, pour vivre, en vérité, de la vie de Jésus, dans son intérieur et dans ses mœurs. — Il faut qu'il vive assez de Jésus pour écarter le péché de son cœur, et par conséquent les occasions de péché de son regard, de ses oreilles, de ses souvenirs et de ses désirs. — Assez, pour contempler Jésus au dedans de lui, pour se souvenir qu'il le porte toujours et partout, pour l'appeler opportunément à son secours, pour lui demander conseil en toute chose ; pour converser aussi avec lui, entendre sa voix et jouir de son amour ; se reposer enfin en lui, dans la joie et dans l'honneur de la possession intime de son Jésus, " sa part et son unique héritage ! "

2. — Le clerc vivra assez abondamment de Jésus pour le donner aux hommes, ses frères ; car il est déjà le ministre de Dieu à l'égard des hommes, et il leur doit de leur donner l'unique bien nécessaire, qui est Jésus. — Qu'il le donne en faisant resplendir le trésor qu'il porte en lui, par la sainteté de sa vie, la dignité de ses démarches, l'intégrité de ses mœurs, par la

gravité et la charité de ses paroles, par la pratique de toutes les vertus domestiques, en un mot, par l'édification offerte à tous ceux qui le verront. — Qu'il le donne surtout par sa religion sincère et assidue au service des autels : par ses visites fréquentes et prolongées au Saint Sacrement ; par ses communions fréquentes, et quotidiennes, s'il le peut : rien ne dira autant au peuple, et que Jésus est là, et que Jésus est bien le tout de ses ministres. — Qu'il le donne enfin par sa coopération empressée à toutes les œuvres de zèle où l'on acceptera son secours : catéchismes, patronages, cercles, etc. Ainsi sera-t-il, à l'imitation de Marie, et le ciboire et l'ostensoir de Jésus.

Réponses Liturgiques



Titulaire. — Le clergé régulier doit célébrer les fêtes du Patron du lieu et du Titulaire de la cathédrale sous le rit double de 1^{ère} classe sans octave, tandis que le clergé séculier doit les célébrer avec octave.

Le Titulaire d'une église, même non consacrée, doit se célébrer par tout le clergé de cette église sous le rit double de 1^{ère} classe avec octave.

Absoute. — Quand on fait l'absoute, et que le cadavre n'est pas *moraliter præsens*, le célébrant et le diacre se placent entre l'autel et le catafalque, et le sous-diacre en face d'eux.

Gloria, Credo, etc. — Pendant que le célébrant récite le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei*, le chœur peut les réciter à haute voix selon la coutume des églises de Rome, et dans ce cas, tous font le signe de la croix en même temps que le célébrant, ainsi que la genuflexion à *Et incarnatus est*. Pendant le chant de ce verset, le chœur reste assis.

Office divin. — Quand l'office d'un confesseur est renvoyé accidentellement ou perpétuellement au jour suivant, on doit dire même aux secondes vêpres : *meruit beatas*.

Leçon du 1^{er} Nocturne. — La Sacrée Congrégation des Rites, par un décret en date du 30 juin 1896, a déclaré que, vu le grand nombre d'offices doubles majeurs, les leçons du 1^{er} nocturne seront toujours de l'Écriture occurrente, excepté pour les fêtes de 1^{ère} ou de 2^e classe ; cependant, si une fête du rit double-majeur ou mineur a des leçons propres déjà approuvées ou que la Sacrée Congrégation approuverait dans la suite, on devrait les lire.

Encensement. — On peut, aux vêpres des fêtes des saints, encenser leurs images placées près de l'autel, mais de deux coups seulement, et après l'encensement de l'autel.

Fête semi-double. — Lorsqu'un jour de fête semi-double, un prêtre, au lieu de dire la messe correspondant à l'office, dit celle d'une octave occurrente ou d'un saint dont on a fait mémoire à l'office, il doit dire cette messe, non sous la forme des messes votives, mais bien sous le rit festival, et par conséquent avec le *Gloria* et aussi le *Credo* si l'octave ou la fête le comporte. Ainsi, par exemple, si pendant l'octave de l'Ascension, d'une fête de la très sainte Vierge, d'un Apôtre ou encore d'un Docteur de l'Eglise, on préfère, au lieu de dire la messe d'un semi-double occurrent, dire celle de la fête dont on célèbre l'octave, la messe sera *ut in die festo cum Gloria*, 1 orat. de oct., 2 de fest. occurr., 3 ut notat. et *Credo*.

Matines. — D'après une décision de la Sacrée Congrégation des Rites du 7 février 1886, approuvant l'opinion de saint Alphonse de Liguori, il faut terminer les Matines non suivies de Laudes par *Dominus vobiscum*, l'oraison du jour et dire ensuite : *Dominus vobiscum, benedicamus Domino, fidelium*, et le *Pater*.

Confessions en mer. — Le Saint-Office a publié le 4 avril 1900 un décret qui intéresse tous les prêtres exposés à voyager sur mer. Dorénavant, ils jouiront pendant toute la traversée, et même durant le séjour des bâtiments dans les ports de relâche, de la faculté de confesser toutes les personnes qui sont à bord, sans avoir besoin de prendre des pouvoirs soit de l'Ordinaire du lieu de départ ou de celui des ports de relâche. La seule condition mise à cette faveur est qu'ils soient approuvés pour la confession dans leur diocèse. Cette concession sera hautement appréciée par les prêtres et par les fidèles, et supprime un grand nombre de démarches, toujours ennuyeuses, auxquelles on était, jusqu'à présent, forcé de se soumettre pour pouvoir confesser à bord d'un vaisseau.

Sacerdotes quoscumque transmarinum iter arripientes, dummodo a proprio Ordinario Confessiones excipiendi facultatem habeant, posse in mari toto itinere durante fidelium secum navigantium Confessiones excipere, quamvis forte inter ipsum iter transeundum, vel etiam aliquamdiu consistendum sit diversis in locis diversorum Ordinariorum jurisdictioni subjectis.
(4 April. 1900)

Messe du Sacré-Cœur. — La phrase suivante des Annales, " on ne fait aucune *autre* mémoire qui se rencontrerait ce jour là " n'indique nullement que l'on doive faire

mémoire de la Messe votive du Sacré-Cœur célébrée le premier vendredi du mois.

Indulgence plénière " in articulo mortis ".—En quoi consiste le privilège de ceux qui, ayant visité le Saint-Siège, obtiennent du Souverain Pontife pour eux et leurs descendants jusqu'au troisième degré la bénédiction apostolique et l'indulgence plénière " in articulo mortis ? Cette indulgence diffère-t-elle de celle que peut faire le prêtre au mourant ?

Il peut arriver que le droit de gagner l'Indulgence dont nous parlons, résulte d'une concession spéciale et personnelle qu'on a obtenue du Souverain Pontife. Parfois, en effet, de vive voix ou par un rescrit particulier, le Pape accorde à une personne, pour elle seule ou pour elle et ses proches, une Indulgence plénière *in articulo mortis*.

Voici en quels termes on peut demander cette faveur personnelle auprès de la S. Congrégation des Indulgences : " *Beatissime Pater ! N. N. , in X. , diocesis Y. , ad Sanctitatis Vestrae pedes provolutus, humillime petit benedictionem apostolicam cum Indulgentia plenaria in articulo mortis pro se, pro suis consanguineis et affinibus usque ad tertium gradum inclusive, necnon et pro quinquaginta personis ab ipso designandis. Pro qua gratia, etc.* "

A cette requête la S. Congrégation répond d'ordinaire par le rescrit suivant : " *Vigore specialium facultatum a SSmo D. N. . . . tributarum Sacra Congregatio Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præposita Oratori, ejusque consanguineis et affinibus usque ad tertium inclusive gradum, necnon quinquaginta aliis Christifidelibus semel tantum ab eodem Oratore designandis Indulgentiam plenariam in mortis articulo lucrificandam, dummodo rite dispositi fuerint, vel saltem sanctissimum Jesu nomen corde, si ore nequiverint, devote invocaverint, benigne concessit. Præsenti valituro absque ulla Brevis expeditione. Datum Romæ, ex Secretaria S. Congregationis Indulgentiarum.* "

Cette Indulgence se donne et se communique d'elle-même au mourant. Celui-ci cependant fera bien de se conformer, là où la chose est possible, au désir manifesté par Pie IX, et de demander à son propre confesseur ou à un autre prêtre de la lui appliquer au moyen de la formule prescrite par Benoît XIV. Il n'est pas absolument indispensable que le malade se confesse et communie : pour gagner cette Indulgence, il lui suffit d'être en état de grâce et d'invoquer de bouche ou au moins de cœur le saint nom de JÉSUS. Cela ressort de la réponse donnée par la S. Congrégation des Indulgences à la question suivante : " *An contriti, sed neque confessi, neque SSma Com-*

munione refecti Indulgentiam plenariam consequantur, quam supplicantibus passim pro mortis articulo largiuntur Romani Pontifices ? ” Réponse du 23 avril 1675 : “ Ejusmodi contritos Indulgentiam lucrari, si Pontifex in sua concessione confessionem vel aliud simile non requirit (Decr. auth. , n. 9, ad 3).

Veni Creator avant la Messe. — Quand le *Veni Creator* ou le *Te Deum* sont prescrits avant la Grand'Messe, e. g. le premier et le dernier dimanche de l'année, ils doivent être chantés après l'*Asperges*, car pour ces chants prescrits, le Célébrant doit être revêtu des ornements de la couleur du jour.

Cérémonie de la veille de la Pentecôte. — On ne fait pas la cérémonie de la veille de la Pentecôte dans les églises où il n'y a pas de fonts baptismaux ; mais toute église paroissiale devrait en être pourvue.

COTISATIONS RECUES PENDANT LE MOIS DERNIER.

Nos. 113 : \$ 2.00 — 191 : \$ 1.00 — 350 : \$ 1.00 — 570 : \$ 2.00 — 752 : \$ 1.00 — 832 : \$ 1.00 — 910 : \$ 1.00 — 131 : \$ 1.00 — 1123 : \$ 1.00 — 1129 : \$ 1.00 — 1191 : \$ 1.00 — 1250 : \$ 1.00 — 1272 : \$ 1.00 — 1369 : \$ 1.00 — 1375 : \$ 0.50 — 1383 : \$ 1.00 — 1388 : \$ 1.00 — 1393 : \$ 0.50 — 1394 : \$ 1.00 — 1491 : \$ 0.50 — 1590 : \$ 1.00 : \$ 0.50 — 1601 : \$ 1.00.

De plus, par Mr le Chan. Campeau, directeur diocésain d'Ottawa, les cotisations de 50 associés de ce diocèse.

Par Mr l'abbé St Germain, directeur diocésain de Nicolet, les cotisations de 16 associés.

BULLETIN STATISTIQUE

Depuis le 1er Juillet de cette année nous avons eu le bonheur de porter 50 noms nouveaux au registre de l'Œuvre ; en voici le détail pour chacun des diocèses :

Montréal, 1 ; Québec, 2 ; Trois-Rivières, 1 ; Nicolet, 5 ; St Hyacinthe, 1 ; Rimouski, 1 ; Chicoutimi, 1 ; Ottawa, 6 ; London, 32.

Recommandations aux Prières

La persévérance pour tous les Prêtres dans les résolutions, des Reprises ecclésiastiques. — La fondation de maisons de la Congrégation du Saint Sacrement à New York, à Turin et à Lourdes. — L'heureuse conclusion de l'année jubilaire. — La situation nouvelle créée au Saint-Siège par la mort du roi Humbert. — Les chrétiens de Chine, si éprouvés. — Plusieurs Confrères malades. — La conversion d'un grand nombre de pécheurs. — Toutes les intentions recommandées sur les *libellums* du mois dernier.

Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Montréal.

